

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2013

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2013.

La séance débute à 19 heures 32 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire de Challex,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Anna DOUDOU donne procuration à Pierre DUMAREST, Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR.

Absents excusés : David PERAY.

Secrétaire de séance : Eliane DALLEMAGNE.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2013.

Eliane DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2013.

Anna DOUDOU a fait passer ses corrections sous format papier. Eliane DALLEMAGNE demande à effectuer des corrections page 4. Christian JOLIE demande d'effectuer une correction page 5.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

☛ Lecture des titres et mandats.

19h40 : arrivée de Frédéric PERICARD.

Jean-Charles MORANDI rappelle que chaque commission doit envoyer ses prévisions de dépenses pour le budget 2014. La prochaine commission finances aura lieu le 17 décembre à 18h30.

Commission travaux-voirie-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

☛ Pas de réunion de la commission voirie ce mois-ci. Cependant on a effectué une visite sur place pour les abribus, celui de l'école a été déplacé, il sera sur le goudron. Rue des prairies, un géomètre est passé, une partie du terrain n'appartient pas à la commune, Jean-Charles MORANDI doit rencontrer la propriétaire prochainement.

Impasse Lépine : les arbres qui dépassent n'appartiennent pas à la commune, cela a été déterminé par le géomètre.

Travaux Mucelle : Les travaux seront finis au chemin des sources les 7 ou 8 décembre. Il reste encore du travail chez les particuliers.

☛ Patricia ALTHERR fait le point sur le travail effectué par les agents techniques ce mois-ci notamment le curage des fossés, ramassage des feuilles et graviers. Le troisième agent, Philippe FOURNIER est arrivé la semaine passée. Ils ont contrôlé les luminaires de Noël, vidé les garages, installé les drapeaux à l'école, vérifié la plomberie au local Sanfely, les pneus, fait le gros nettoyage au chemin du Rouet, contrôlé des extincteurs...

Il y a des problèmes avec l'éclairage du stade, le devis n'a toujours pas été reçu. Jean-Charles MORANDI n'a pas encore payé la première facture car ça ne fonctionne pas, les ballastes sont toujours à changer. L'entreprise Salendre est débordée en ce moment à cause de la pose des décorations de Noël. Christian JOLIE insiste sur le fait que l'USC est très gênée pour les entraînements. Etant donné que les résultats ne sont toujours pas là, il faudra rediscuter le prix de la facture avec cette entreprise. Jean-Charles MORANDI répond qu'on attend un deuxième devis pour les ballastes, il verra ça avec M. SAUNIER. Frédéric PERICARD dit que le matériel est défaillant. Christian JOLIE dit qu'il doit y avoir une panne plus sérieuse et qu'ils ne l'ont pas recherchée. Jean-Charles MORANDI dit que c'est la foudre qui est en cause, on s'en remettra à l'assurance. Patricia ALTHERR dit qu'avec 3 personnes, le travail avance bien au service technique. Tous les jeudis, elle les aide à établir le planning. Frédéric PERICARD demande pourquoi des drapeaux ont été installés à l'école ? Patricia ALTHERR répond que l'Etat a publié une loi qui oblige les communes à installer des drapeaux au dessus des écoles ainsi que la devise « égalité – liberté – fraternité ».

Christian JOLIE revient sur un courriel de Patricia ALTHERR et dit qu'un agent a proposé d'installer des étagères dans le local de la chaufferie de l'école mais peut-on stocker des choses dans une chaufferie ? Pierre DUMAREST précise qu'il s'agit du sas d'accès. Jean-Charles MORANDI dit que les pompiers y sont déjà passés et ils n'ont rien dit. Pierre CUZIN dit qu'il faut juste faire attention à ce qu'on va stocker, il ne faut pas y mettre n'importe quoi. Jean-Charles MORANDI dit qu'on en parlera en commission voirie, il propose la date du 11 décembre à 18h.

Le 18 décembre à 18h30, la sous-commission Matériel se réunira.

Christian JOLIE demande ce que la SOGEDO a trouvé comme fuite sur les poteaux incendie ? Jean-Charles MORANDI et Patricia ALTHERR répondent qu'ils ont coupé l'eau route de la Plaine. La réparation n'est pas encore effectuée. Pierre DUMAREST dit qu'il faut toujours le tenir au courant de ce genre de chose afin qu'il s'en occupe. Il va les relancer car les poteaux incendie doivent toujours fonctionner, il en va de sa responsabilité. Patricia ALTHERR n'a vu personne intervenir pour l'instant. Elle ajoute que la fuite de Champ Novaz a bien été réparée. Par contre, dans le virage de la fruitière, il y a une fuite sur une sortie de maison. Pierre DUMAREST dit que ce n'est pas une conduite, il s'agit d'eau de source. Pierre CUZIN dit que c'est dangereux, il s'agit de la source d'une fontaine. Pierre DUMAREST en conclut que la responsabilité communale n'est pas en cause. Pierre CUZIN dit qu'il faut demander au particulier de regarder de quoi il s'agit.

René VERNAY dit que le pont de Pougny-Chancy va être fermé pendant 9 mois, cela fera que 2 000 voitures passeront chaque jour sur Challex, ce sera difficile à gérer. Il demande ce qu'il en est de la route départementale, pourra-t-elle accueillir sans dommage tous ces véhicules ? Il faudrait faire une demande en haut lieu afin d'anticiper les risques. Jean-Charles MORANDI répond qu'officiellement, la commune n'a pas été avertie. Pierre DUMAREST dit que M.DURAND du Conseil Général ne lui en a pas parlé la semaine passée quand il l'a rencontré. Pierre DUMAREST en profite pour annoncer au Conseil municipal qu'il a pris la décision d'interdire au plus de 12 tonnes la route de la Plaine. Les panneaux seront en place dès la semaine prochaine. Il va prévenir la gendarmerie. Frédéric PERICARD dit que le Conseil Général est mou sur l'ensemble de ces problématiques, il ne se soucie pas du gel et du dégel, ça va être catastrophique.

Christian JOLIE évoque le projet de l'USC qui a été vu en commission Vie associative et qui a été transmis aux membres de la commission voirie. Quelques réponses, favorables ont été faites par courriel.

Christian JOLIE demande où en sont les suites de la rencontre d'un habitant de Marongy? Jean-Charles MORANDI attend les corrections pour faire le compte-rendu. Christian JOLIE lui répond qu'il a transmis ses corrections. Patricia ALTHERR dit qu'elle enverra les siennes.

Christian JOLIE demande si la caméra a été passée rue des Prairies, suite aux fortes pluies d'octobre? Jean-Charles MORANDI dit que c'est en attente, J. DEBARD est malade, il n'a pas de nouvelles.

Christian JOLIE demande où en est la pose des panneaux 30 devant l'école ? Patricia ALTHERR demande à Jean-Charles MORANDI une réunion spéciale sur ce sujet afin que toute la commission soit d'accord. Elle souhaite que toute la commission soit d'accord sur l'emplacement des panneaux. Il faut notamment se mettre d'accord sur le nombre de panneaux. Christian JOLIE ne comprend pas comment on en est arrivé là, il souligne que René VERNAY avait dit qu'on en avait suffisamment discuté. Christian JOLIE avait vu ça avec Nicolas PASSI et il n'y avait pas de problème, il était disponible. Tout avait été mis en place. Cependant il sera bien sûr présent à cette réunion. Frédéric PERICARD a découvert qu'il y a deux panneaux 30 devant l'Ehpad à droite et à gauche ! Christian JOLIE dit que c'est le début d'un premier travail qui n'a pas été terminé par le service technique. Le travail a été fait à 20%, ça ne correspond pas à ce qui avait été décidé. Frédéric PERICARD dit qu'il y a tellement de panneaux qu'on ne les voit plus. Pierre CUZIN dit que l'important c'est d'installer un panneau une bonne fois pour toutes. Patricia ALTHERR dit que le conseil doit travailler avec cohérence, la décision du conseil était de limiter à 30km/h. Claude CHAPPUIS dit que c'est à la commission voirie de décider de l'emplacement des panneaux, pas à une seule personne. Christian JOLIE dit qu'il ne comprend pas cette situation. Il en avait suffisamment discuté en commission et au cours de plusieurs conseils municipaux. Jean-Charles MORANDI ajoute que les travaux à l'Ehpad viennent de commencer, il va y avoir des panneaux à déplacer. Christian JOLIE dit que les panneaux 30km/h n'ont rien à voir. Pierre CUZIN dit que ce qui est important c'est d'être précis, qui va faire la croix pour l'emplacement des panneaux ? Il y a un seul responsable. Patricia ALTHERR dit qu'elle ne demande pas une sous-commission parking, juste un tracé précis. Elle ne veut pas que ces panneaux soient ensuite retirés, il y a une cohésion dans l'équipe technique, que cela reste ainsi.

Sous-commission chemins (Christian JOLIE)

☞ Visite des chemins :

Initialement prévue le 9 novembre, la visite a dû être supprimée à cause du mauvais temps de la veille, elle a été reportée au samedi suivant, le 16 novembre.

Les chemins visités ont été :

- Dit de Pré Racht
- Dit de Challex à Greny
- Dit de Roulave
- Dit de Comboulevit,
- Et celui des Charmilles, avec le CR dit de la Rotte et le CR dit les Alènes.

Pierre CUZIN dit qu'il s'agit du chemin de Buissonnaz et pas de Comboulevit.

Il a été constaté entre autres :

- des chemins goudronnés en partie, abîmés à cause d'arbres trop près du chemin, qu'il faudrait tailler (Pré Racht)
- des chemins inondés par manque de renvoi d'eau ou de cunette
- des manques d'acotements qui permettent de délimiter le chemin du champ mais surtout d'améliorer l'évacuation des EP
- des parties de chemins qui ont disparu au profit de cultures.
- la présence de 2 barrières qui ne sont d'aucune utilité puisque toujours ouvertes
- un pont qui chevauche un ruisseau qui a été complètement détruit sur un côté
- la présence d'ornières, qui font que les chemins ne peuvent plus être utilisés par les piétons.
- Certains fossés ont disparu et donc ne canalisent plus l'eau qui dégrade le chemin (celui des Charmilles). Un sac poubelle (50l) a été nécessaire pour ramasser les déchets divers (bouteilles plastique canette de sodas, bières, etc).

Christian JOLIE remercie Eliane et M. Michel Duraffour de leur présence.

Par contre, l'absence de M. NABAFFA Noël est à regretter car il avait des choses à dire sur le chemin dit de Roulave.

Concernant les permanences

Le samedi 23, nous avons eu la visite de 5 personnes. Le Mercredi 27, il n'y a pas eu de visites.

Une seule annotation : le sentiment d'insécurité routière dans certaines rues du village, des rues étroites utilisées par des frontaliers qui ne respectent pas toujours les limites de vitesse et les stops. La personne a souligné l'étude de sécurisation du village, qui avait été faite lors du précédent mandat, qui n'a pas été globalement utilisée. Pierre CUZIN ajoute qu'ils n'ont pas parlé de chemins mais seulement de mauvais balayage ou de déneigement. Christian JOLIE répond que les habitants se sont surtout assurés que leur rue était dans la liste, ils ont souligné que leur ruelle était en forte pente et qu'elle était en mauvais état, cela pose un problème de sécurité pour les voitures qui traversent Challex par là. Pierre DUMAREST dit que c'est faux, personne ne passe dans cette rue, à peine une voiture. Patricia ALTHERR dit qu'en effet la ruelle est en pente, elle est souvent oubliée pour le déneigement car difficile à faire. Elle a dit aux agents techniques d'aller voir cette rue afin d'en prendre connaissance et qu'elle ne soit pas oubliée lors du prochain déneigement.

La question se pose du maintien des visites suivantes : le samedi 7 et le mercredi 11 décembre.

Christian JOLIE propose de maintenir celle du samedi 7. Il est convenu d'annuler la permanence assurée par les élus en date du 11 décembre. Il rappelle que tous les élus sont invités à prendre connaissance du travail qui a été réalisé, et aussi de compléter le registre mis à disposition. Il proposera une réunion courant décembre.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

☞ La commission s'est réunie deux fois. Philippe FOURNIER a été retenu pour remplacer Rémi RACHEX, il se présentera au Conseil municipal en janvier. La prochaine commission aura lieu le 12 décembre à 18h30.

Jonathan CHARVET a été embauché pour un mois, nous réfléchissons à la reconduction de son contrat. Patricia ALTHERR dit que Claude CHAPPUIS suggère de faire un repas avec les agents techniques et la commission voirie. René VERNAY dit que ce n'est pas une bonne idée, on ne dresse pas les chiens avec des saucisses, il faut faire attention, c'est comme le paiement du permis de conduire aux agents. Frédéric PERICARD dit que maintenant on fait signer des clauses aux agents concernés, ils sont obligés de rester 18 mois dans la commune. Claude CHAPPUIS dit qu'il a émis cette idée pour recréer une équipe et créer un climat de confiance. Il trouve que c'est bien d'avoir embauché J. CHARVET, c'est une chance qui lui est donnée. René VERNAY dit que l'an passé, il n'avait pourtant pas été pris, on le prend maintenant car il manque une personne. Claude CHAPPUIS explique qu'il n'avait pas été retenu parcequ'il n'avait pas le permis de conduire. Pierre DUMAREST ajoute que dans les derniers candidats reçus, on aurait pu en prendre deux. Il a pris l'initiative de rencontrer J.CHARVET, qui n'avait pas d'emploi, il lui a alors dit que la commune lui donnerait une chance, il lui manque 5 heures de conduite pour passer le permis de conduire. Frédéric PERICARD dit que si jamais il rate le permis, il y a ensuite 5 mois d'attente. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il a eu de bons échos de la population, il créait une dynamique d'équipe. Christian JOLIE dit que ce qu'il faut bien souligner c'est que l'on est content de son travail.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

☞ La commission doit se réunir le 21 novembre pour étudier les plans du terrain de la future salle des fêtes, il y aurait un ancien tuyau d'évacuation d'eau dans le terrain. Patricia ALTHERR a demandé un devis pour remplacer cette conduite par une conduite plus importante. Claude CHAPPUIS, Frédéric PERICARD et Pierre DUMAREST ajoutent qu'en fait, on recréait une colonne en aval. Ils ont aussi fait une visite sur place pour voir comment accompagner l'eau. La SEMCODA a récupéré ces plans.

Le DCE est en ligne, aucune offre n'a été reçue pour l'instant. La commission d'appel d'offres se réunira le 23 décembre. Patricia ALTHERR demande si elle pourra être présente? Pierre CUZIN et Pierre DUMAREST répondent que ce n'est pas possible, seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offre peuvent participer. Frédéric PERICARD dit que concernant la conduite, il faut l'accord des propriétaires pour le passage de la conduite, ça risque de coûter cher. Christian JOLIE demande quel serait le coût? Frédéric PERICARD dit que les travaux coûteraient environ 20 à 25 000€ plus le dédommagement des propriétaires. Ce sera la solution la moins coûteuse. Christian JOLIE demande s'il serait possible de raccorder au réseau rue de la mairie? Pierre DUMAREST répond qu'on ne peut pas remonter l'eau; il faut des pompes. Christian JOLIE répond que l'idée c'est d'avoir deux solutions afin de pouvoir comparer les coûts. Claude CHAPPUIS dit que si la canalisation n'accuse pas l'eau, il reste une possibilité de créer une pompe. Christian JOLIE demande si c'est un complément ou pour la totalité? Pierre CUZIN dit qu'on ne va pas reverser de l'eau plus haut, il faut penser aux maisons quand elles devront se mettre en séparatif. Pierre DUMAREST dit qu'il a fait des calculs pour la dimension de la canalisation. Il les explique en détail. Le diamètre du tuyau devrait être de 300 voire 350 mm. Si on veut prévoir pour plus tard, il faudrait mettre du 500 mm. Pierre CUZIN dit que dans plusieurs endroits du village il y a du 300 mm et c'est juste, avec du 500 mm ce serait parfait. Pierre DUMAREST dit qu'il y a peu de différences de prix. Frédéric PERICARD dit que les canalisations seront à 1 mètre de profondeur, il a un léger doute sur la pente de la parcelle. Pierre CUZIN répond que moins il y a de pente, plus le tuyau doit être petit (autonettoyage). Il y a eu des relevés topographiques, il faut s'en servir.

Commission Bibliothèque (Pierre DUMAREST pour Anna DOUDOU)

☞ La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 décembre. Il manque un lot qui n'est toujours pas attribué, il s'agit du lot 6 (menuiseries intérieures). On va contacter le responsable des marchés de la CCPG afin de voir si on doit bien faire un marché négocié pour relancer le lot. Ce projet n'avance pas vite. Charlotte BREUILH prend la parole et explique qu'il y aura un conseil municipal exceptionnel le 16 décembre afin que ce Conseil valide l'attribution des lots. Chaque offre

proposée par les entreprises est valable 90 jours soit jusqu'au 3 janvier, on ne peut donc pas attendre le conseil municipal de janvier.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☛ Réunion du 12/11/2013 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP00107813B0036 MYSUN (LOPEZ)	Route de la Plaine Installation d'un système photovoltaïque Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0037 SCI CUDA	921 Route de la Plaine Modifications des ouvertures Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0038 NABAFFA	Division de parcelles Lieu-dit « En Pontoux » Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0039 OLIVET	Création d'une couverture de terrasse 124 rue des Prairies Zone UB	Demande de pièces complémentaires
Permis de Construire		
PC00107813B0012 LEPORI	Chemin de Cormagnin Construction maison Zone UB	Avis défavorable
PC00107813B0013 RUATA	Chemin des Sources Construction d'une maison Zone UBa	Avis défavorable, demande de pièces complémentaires
PC00107812B0038-M01 SCI Sud Gex	Chemin de Gaillardin Modification emplacement des garages et des ouvertures Zone UB	Avis Favorable
PC00107813B0014 SCI Investimmo	258 rue des prairies Les Baraques Zone UB Construction de deux villas	En attente
DIA		
DIA16	26 et 42 rue du Château Vente	Non Préemption
DIVERS		
Projet BERNARDI	Création d'un local à poubelles	Avis défavorable, l'abri doit être situé à 4 mètres des voies
PC VERNAY ELOISE	Demande aval couleur des tuiles, du crépi et des menuiseries	Avis favorable

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

☛ Le décompte global pour le commerce a été distribué à l'ensemble des élus, les dépenses s'élèvent à 526 282€. Si on enlève les 38 000€ du FISAC + 40 000 d'isolation, on est resté dans le budget.

☛ L'entreprise Vauris n'a toujours pas reçu l'acompte de la trésorerie donc les travaux n'ont pas commencé. Cela prend du retard depuis février.

☛ Deux panneaux phoniques sont tombés le 11 novembre à cause du vent, les verres sont brisés. Maintenant le mur qui soutient les panneaux montre des faiblesses, Eliane DALLEMAGNE a contacté l'entreprise MOREL. Frédéric PERICARD demande lesquels ? Pierre CUZIN répond que les panneaux ne sont pas faits pour être installés en plein vent, ils auraient dû

être rentrés. Patricia ALTHERR dit que les autres panneaux sont mal scellés. René VERNAY demande ce qu'il se passera s'il y a un accident ? Qui sera responsable ? Le Maire ? Pierre DUMAREST répond que oui, en effet.

☞ Il manque deux ampoules sur la placette de l'auberge, le SIEA a été prévenu. Patricia ALTHERR confirme. Pierre DUMAREST explique qu'en effet c'est de l'éclairage public. Frédéric PERICARD demande si l'autre panneau a été enlevé. Eliane DALLEMAGNE répond qu'ils ont été mis sur le côté. Frédéric PERICARD ajoute que tout le monde avait dit que ça ne tiendrait pas. Pierre CUZIN dit que les appuis au sol sont lamentables. Il fallait rapidement les mettre à l'abri. L.PERRY avait dit qu'il les mettrait à l'abri. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il n'y a pas de place à l'auberge. Jean-Charles MORANDI dit que ces panneaux sont mis à disposition de l'aubergiste, il peut les disposer le long du mur. Pierre CUZIN ajoute « avec une sangle de sécurité ». C'est à l'aubergiste de s'en occuper. L.PERRY n'a pas voulu qu'on les fixe afin de pouvoir moduler ses tables. Patricia ALTHERR demande ce qu'on fait des deux panneaux cassés ? Eliane DALLEMAGNE dit que l'assurance ne fonctionne pas pour ces panneaux et le bris de verre en général. Frédéric PERICARD dit que les autres finiront par tomber. Jean-Charles MORANDI dit que les travaux de fixation des panneaux ne sont pas finis. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il faudrait peut-être enlever seulement les vitres et garder l'entourage. Patricia ALTHERR dit que c'était du verre securit, il n'est pas brisé en mille morceaux. Claude CHAPPUIS dit que dans ce cas là, il suffirait de faire découper deux nouveaux morceaux de verre. Pierre CUZIN dit que ces vitres doivent être fixes, ce n'est pas possible. Frédéric PERICARD dit qu'il faut reprendre le bail et clarifier ce qu'il faut faire de la placette et surtout voir qui entretien quoi. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il y avait juste eu un accord verbal. Pierre CUZIN dit qu'il faut alors faire un avenant. Patricia ALTHERR précise que les barrières sont actuellement couchées, protégées avec des barrières, les agents techniques vont mettre des bâches dessous. Jean-Charles MORANDI dit qu'elles sont en attente, il faut que l'entreprise MOREL constate cela, il ne faut pas les enlever tout de suite. Claude CHAPPUIS dit que MOREL pourra récupérer celles cassées s'il les change. Frédéric PERICARD souhaite être présent quand MOREL viendra.

☞ Aménagement de la placette : Eliane DALLEMAGNE dit qu'elle a eu deux réponses avec des prix globaux. Elle présente le 1^{er} projet, plus simple, c'est une sorte de nature morte. Le montant des travaux serait de 2 968,47€ sans les fournitures (seule la main d'œuvre). Concernant le deuxième projet, elle présente un PowerPoint avec un érable champêtre. Pierre CUZIN demande quelle est la profondeur de la terre ? Il faut assurer le coup. Eliane DALLEMAGNE explique que le paysagiste remettrait un niveau de terre pour planter l'arbre. Il y aurait de nombreuses plantes tapissantes, le gérant ne sera pas dérangé par les feuilles. Eliane DALLEMAGNE précise que l'arbre coûte 320€. Au total, l'aménagement coûterait 8 086€ avec le bassin de complément refait ainsi qu'un kit plomberie pour la fontaine. Tout le Conseil municipal est d'accord pour dire que c'est un joli projet. Eliane DALLEMAGNE précise que l'érable a des racines traçantes, cela donnerait du caractère à la place. Les travaux pourraient se faire en mars. Pierre CUZIN demande si avant cela, on pourrait réparer ce qui se dégrade comme les peintures. Eliane DALLEMAGNE dit que les peintures étaient garanties deux ans, il faudra donc payer quelqu'un pour le faire. Jean-Charles MORANDI dit que budgétairement c'est faisable. En mars, ce sera une autre équipe. Eliane DALLEMAGNE aimerait avoir fini le projet. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut que ce soit fini au 30 mars 2014. Une DM est possible le 16 décembre. Claude CHAPPUIS demande si on a des noms d'entreprises ? Eliane DALLEMAGNE dit que le dessinateur est M.BAYON. Il demande 1 000€ pour le dessin et les déplacements. Christophe BRULHART demande si c'est sûr que cette somme passera en investissement ? Jean-Charles MORANDI dit que oui car il s'agit d'une création. Eliane DALLEMAGNE rappelle qu'elle a demandé à 5 entreprises, seulement 2 ont répondu. Pierre CUZIN dit qu'il faudrait deux devis par projet, pour lui, il n'y a qu'un seul devis par projet. Patricia ALTHERR dit qu'il faut faire attention, il faut l'accord du SIEA pour déplacer les trois points lumineux. Eliane DALLEMAGNE dit que de toute façon, ils étaient déjà mal placés. L'ensemble des élus étudient les deux devis. Patricia ALTHERR dit qu'il faut compter au moins 10 000€ TTC pour le deuxième devis. Jean-Charles MORANDI dit à Eliane DALLEMAGNE d'envoyer les devis complets au Conseil municipal. Eliane DALLEMAGNE ajoute que le paysagiste proposait aussi d'installer un spot sous l'arbre. Frédéric PERICARD dit qu'à Noël, cela ferait une jolie décoration. Eliane DALLEMAGNE acquiesce. Claude CHAPPUIS dit qu'il est sceptique, s'il y a une dalle en béton l'arbre ne tiendra pas. Pierre DUMAREST demande si le paysagiste a sondé le terrain ? Pierre CUZIN dit que l'architecte a dit qu'il y avait des arrivées d'eau en dessous de la place. Il faut ressortir les dossiers du commerce pour vérifier. Frédéric PERICARD dit qu'il faut donner un coup de pioche et regarder, il faudrait au moins 1m20 de terre. Pierre DUMAREST dit que ça n'ira pas, pouvons-nous prendre une décision pour le prochain mandat ? Eliane DALLEMAGNE répond qu'il s'agit de finir le projet, ils auront assez de chose à gérer. Pierre CUZIN dit qu'il faut que l'on soit sûr. Frédéric PERICARD dit qu'il faut sonder le terrain. Jean-Charles MORANDI propose que l'on se renseigne et que l'on prenne une délibération pour le 15 décembre prochain. Pierre CUZIN dit qu'il faut faire attention à la taille de l'arbre et à la distance vis-à-vis des voisins. Frédéric PERICARD demande qui va sonder ? Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut ressortir les plans. Frédéric PERICARD veut bien s'en occuper. Pierre CUZIN ajoute que plus bas les câbles électriques sont entourés par les racines de vignes.

Commission communication (Christian JOLIE)

☞ Petit Challengien : Le PC de décembre a été distribué ce jour. Chaque conseiller a reçu un exemplaire dans sa corbeille. Y-a-t-il des observations ? Christian JOLIE remercie toute l'équipe du comité de lecture pour le travail effectué ;

☞ Le site Internet de la commune : RAS.

☞ Le travail de la commission (à la demande de la commission voirie) : la position des 2 panneaux à replacer :

- celui qui auparavant était à l'auberge, comme proposé par la commission voirie sera placé près des jeux d'enfants rue de la Craz,
- celui situé à l'ancienne poste ne devrait plus bouger puisque l'emplacement de l'arrêt de bus a été revu

☞ La brochure d'accueil : appréciations positives reçues, avec demande de la mettre sur le site Internet de chalex.

☞ La carte des vœux a été choisie par le maire. L'idée étant de ne pas reproduire ce qui avait été fait l'année dernière.

Commission Vie Associative (Christian JOLIE)

☞ Les subventions : 3 dossiers étudiés pour des associations locales et 15 pour des associations extérieures. Un état sera fait quand tous les dossiers auront été étudiés. Ensuite tout sera transmis à la commission finances.

☞ Concernant les Assemblées Générales des associations : La commission a participé à plusieurs assemblées générales.

l'AG de la Lyre Chalaisienne (le 29/11/2013)

La mairie a été remerciée pour son soutien régulier. La mairie les a à son tour remercié pour la qualité de leur concert. Après l'annonce des présents, ils ont annoncé 2 nouveaux adhérents, musiciens. Ensuite, il a été souligné qu'un travail très important a été réalisé par la directrice Sophie Valceschini, pour promouvoir la musique au sein de notre village. Le souci est que les résultats n'ont pas été à la hauteur de ce qui était espéré. Cela n'apporte pas plus de musiciens qui leur permettraient de pallier l'absence de certains musiciens lors des répétitions. Il est vrai que la musique demande beaucoup d'assiduité et de rigueur. Christian JOLIE les remercie pour tout le travail qu'ils ont fait cette année, qui a permis d'assister à des représentations formidables. Le président Jean BOISNEL a souhaité quitter ses fonctions, nous le remercions pour le travail effectué et son engagement dans l'association.

Les prochaine AG dans le courant du mois de décembre seront celle de :

- l'Intersociété le 5

- la Jeunesse le 17

☞ Concernant les manifestations organisées par les Associations :

Le 14 décembre : La vente de sapins par le CCAS devant la mairie

Le 15 décembre : La Campanella donnera un concert en l'église de Challex

Le 17 décembre : La fête de Noël des enfants de l'école organisée par le sou des écoles

Le 28 décembre : Le loto de la lyre chalaisienne

Le téléthon organisé par les habitués du téléthon les 6 et 7 décembre.

« Les fenêtres de l'Avent », tout au long du mois de décembre : Christian JOLIE a participé à celle du 1^{er}, rue de la Craz, c'était une réussite. Il tient à remercier tous les organisateurs mais aussi les habitants du village qui ont joué le jeu pour ces rencontres très conviviales.

Il rappelle que les membres de l'USC distribuent leur calendrier jusqu'à la fin décembre.

☞ Concernant les demandes des Associations :

USC : *Projet*, l'USC a transmis une demande, qui a été transmise à la commission bâtiment. Ce projet consiste à faire des peintures sous forme de graffitis dans les vestiaires du foot. Une maquette est présentée aux élus. La proposition est la suivante : Faire un essai sur un mur dans un vestiaire puis inviter les élus à donner leurs avis. Ensuite continuer dans les trois autres vestiaires et toujours sur un mur. Ils prennent en charge la peinture. Ils auront certainement à repeindre, d'une couleur unie, les 3 autres murs. Après un vote, l'ensemble des élus accepte à l'unanimité la mise en place du projet.

☞ Les tables pour la salle des fêtes par l'USC : il semble qu'elles ne sont toujours pas commandées ? Jean-Charles MORANDI répond qu'ils vont s'en occuper. René VERNAY ajoute qu'il faut acheter des tables solides. Pierre DUMAREST dit qu'il faut les réparer constamment.

☞ L'accès pompier de la halle : du gravier autour du poteau ? RAS.

☞ Dans le bâtiment de la Halle, côté foot, il y aurait des soucis électriques dans le bâtiment du foot. Qu'en est-il du passage de l'APAVE ? Une autre question : les locaux étaient-ils propres ? Patricia ALTHERR dit que l'APAVE est passée, nous attendons un devis. Les locaux étaient propres. Christian JOLIE souligne le respect de l'engagement pris par l'USC qui fait désormais passer l'entreprise de nettoyage une fois par semaine au lieu d'une fois sur deux auparavant.

☞ L'éclairage au stade ne semble toujours pas fonctionner ? Christian JOLIE veut que les élus prennent bien conscience que les entraînements deviennent très difficiles pour les enfants.

☞ L'AJLC : Où en est la demande de l'installation d'une boîte aux lettres ? Accordé et en cours.

☞ La pétanque : Où en est la nouvelle étude de fermer leur sas d'entrée ? Jean-Charles MORANDI dit que ce sera à étudier en 2014 car il n'y a pas les crédits sur le budget 2013. Christian JOLIE dit que cela doit bien être étudié pour justement prévoir le budget nécessaire. Pierre DUMAREST ajoute que trois lampes sont cassées et à réparer. Il y a aussi des gens qui donnent des coups de pied dans les urinoirs, un urinoir lui est tombé sur les pieds. Il serait bien que les personnes qui causent les dégâts en informent la mairie. Patricia ALTHERR dit qu'apparemment ils l'auraient dit à Nicolas PASSI. Peu importe, maintenant c'est réparé.

☞ A propos de la mise en place des états des lieux, un courrier a été envoyé aux associations pour les informer et cela semble avoir bien fonctionné pour le sou des écoles ce week-end du 1^{er} décembre. Patricia ALTHERR dit que les extincteurs ont été ajoutés dans les états des lieux car on a retrouvé celui de la salle des fêtes dans un champ.

☞ Concernant l'intendance : le 11 novembre tout s'est bien passé, des enfants étaient présents, tout s'est bien déroulé. Christian JOLIE remercie Claude CHAPPUIS d'avoir assuré l'intendance.

☞ Prochaine réunion après le 18 décembre pour étudier les demandes de subvention.

Patricia ALTHERR demande qui devrait faire les états des lieux ? Jean-Charles MORANDI répond que c'est aux agents techniques de les faire. Patricia ALTHERR demande comment faire pour les états des lieux le weekend ? Des élus pourraient le faire. Jean-Charles MORANDI répond qu'il y a normalement une seule location par week-end, les états des lieux sont donc les vendredis et les lundis. Christian JOLIE répond qu'on avisera le moment venu.

☞ Patricia ALTHERR demande pourquoi Christian JOLIE n'a pas parlé du marché de Noël ? Christian JOLIE dit que c'est un oubli, il remercie Patricia ALTHERR et répond qu'il a eu lieu le 1^{er} décembre à Challex et que c'était aussi une très bonne réussite. Des stands étaient installés sous le porche de la mairie avec des crêpes et des boissons, il félicite ceux qui l'ont organisé. Patricia ALTHERR confirme que c'était une agréable journée.

☞ Affaires scolaires proprement dites : Il y a eu le 1^{er} conseil d'école le 19.11.13. Patricia Altherr et Anna DOUDOU ont représenté la commune.

Sujets principaux :

1- Point sur les effectifs. 131 élèves présents.

PS-MS : 25 enfants

MS-GS : 27 –

GS-CP : 24-

CE1 –CE2 :28-

CM1-CM2 :27-

Un départ à prévoir en décembre, une arrivée prévue en janvier 2014. Il y a une AVS en CM pour un enfant ayant un handicap.

2- Etat des travaux exécutés par la commune à l'école. Ce qui reste à faire : vitres/chalet, interrupteur bureau de la directrice, stores dans certaines classes. Les fuites dans les WC maternelles sont récurrentes.

3-Election des parents d'élèves délégués. Une seule liste. 103 familles, 84 votants.

4- Activités Pédagogiques Complémentaires et Réforme des rythmes scolaires.

Les APC iront par périodes. 1h par professeur et par semaine. Liste des APC proposées sur l'année : soutien scolaire, théâtre, littérature, cuisine, arts visuels, modelage, écriture, jeux de société, sophrologie, atukaba.

5- Activités et sorties. Entre autres, classe verte programmée du dimanche 22 juin au vendredi 27 juin 2014, projet équitation dans l'Yonne, pour toutes les classes, les Maternelles iraient 3 jours, les plus grands 6 jours.

Spectacle de Noël : le 17.12.13, à partir de 17h30.

Questions diverses. Des parents soulèvent la question du fonctionnement de la cantine et disent qu'il devrait y avoir une meilleure harmonisation des services. Il s'ensuit de nombreuses critiques sur la manière de composer les groupes, sur les admissions telles qu'elles ont été faites. Pour conclure, la directrice d'école dit qu'elle nous fera des propositions pour le fonctionnement de la cantine.

Suite au conseil d'école nous avons rencontré la responsable des services périscolaires pour avoir son point de vue, le 21 novembre. Le 26 novembre la commission s'est réunie. Sujets étudiés en commission : fonctionnement de la cantine, normes d'encadrement, budget demandé par l'école, C. R. du travail du groupe de pilotage.

☞ Travail du comité de pilotage pour la réforme des rythmes scolaires: La réunion du 5 novembre a permis de constituer le groupe de pilotage : 4 parents délégués (et deux suppléants), 2 enseignants (un pour les maternelles un pour les élémentaires), 3 élus, 2 agents du périscolaire, la secrétaire de mairie comme coordonnateur.

La deuxième réunion, le 15 novembre, a permis de fixer une option sur la semaine choisie : Enseignement : 8h30-11h30. Pause méridienne : 11h30-13h30. Enseignement 13h30-15h30.

Activités péri éducatives : 15h45-16h30. Mercredi matin : 8h30-11h30, enseignement.

Un courrier a été envoyé aux associations pour faire le recensement des ressources possibles, un mot a été mis dans le Petit Challaisien.

Le 28 novembre, Anna DOUDOU a rencontré l'Inspecteur pour lui faire part des premiers travaux. Avec lui elle a bâti un autre schéma possible pour l'organisation de la semaine scolaire, (en gros, il s'agirait de commencer l'école un quart d'heure plus tôt pour permettre une augmentation de la pause méridienne, vu les conditions un peu justes pour le fonctionnement des deux services de cantine). Nous devons faire parvenir le schéma d'organisation choisi au DASEN pour le 6 décembre.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le 10 décembre, pour examiner les réponses reçues suite au courrier et à l'appel lancé dans le journal communal.

☞ Pierre DUMAREST explique qu'il y a grève des professeurs le 5 décembre, les familles ont été prévenues, nous mettons en place un service minimum. C'est une grève contre la réforme des rythmes scolaires. Pierre DUMAREST ira certainement à cette manifestation à Bourg en Bresse.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

☞ Il y aura une vente de sapins le 14 décembre.

☞ Le 9 décembre, il y a réunion du CCAS.

☞ Eliane DALLEMAGNE demande si l'on organise le repas du printemps avec les anciens ? Pierre DUMAREST répond qu'il faut le laisser au nouveau mandat, ils le feront en avril-mai.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ Le Conseil Communautaire a eu lieu le 28 novembre. Le DOB a eu lieu car le budget va être voté le 12 décembre, cela a duré 1 heure. Ils ne prennent pas de décisions pour les futurs élus. Il y avait de nombreuses DM. On a aussi parlé de l'aménagement du territoire et la ZAC Ferney-Voltaire, il y a eu de nombreuses discussions, la décision finale sera en janvier.

☞ Le 13 novembre la commission eau et assainissement s'est réunie. L'eau va augmenter de 5,5%. Le problème vient entre autres du fait que les eaux usées sont traitées en Suisse. Il va y avoir une étude comparative, le traitement des eaux usées en Suisse sera peut-être remis en question, dans le futur il pourrait y avoir une station d'épuration pour le Pays de

Gex. René VERNAY demande où ? Pierre DUMAREST répond qu'il faut qu'ils trouvent un endroit. Il ajoute que de façon générale la consommation baisse, les gens font attention.

☞ Réunion du SIVOS pour le gymnase et préparation du budget 2014 à venir.

☞ Affaires culturelles (Christian JOLIE) : Nous allons rencontrer les présidents d'association de musique ce 5 décembre pour faire le point sur le projet de mai 2013 « d'une perle à l'autre » et les écouter pour un projet en 2015 à préparer en 2014.

Délibérations

Délibération n°64-2013

Objet : Dénomination de la voie privée de desserte des lotissements « les Terrasses de Challex » et « les Etourneaux ».

Sur le rapport de Pierre DUMAREST,

L'Association syndicale des « Terrasses de Challex » représentée par Monsieur PHOCAS Olivier a décidé de nommer la voie privée desservant le lotissement les terrasses de Challex et le lotissement les Etourneaux « Chemin du Vignoble ». L'ensemble des co-lotis ont donné leur accord.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision afin d'en informer La Poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions) :

- **DENOMME** cette voie « Chemin du Vignoble » ;
- **DECIDE DE CONSTITUER** le panneau de rue de la façon suivante, à l'entrée du lotissement « Chemin du Vignoble » ;
- **INFORME** La Poste de la dénomination de cette nouvelle voie.

Débat : Pierre CUZIN dit que lorsque la commission a étudié les chemins, elle s'est battue sur les dénominations. Une allée est un chemin bordé d'arbres ou un chemin dans un jardin. Pour lui cette voie ne devrait pas s'appeler ainsi, « chemin » serait plus approprié. Charlotte BREUILH explique que le mot « allée » a été choisi par l'association syndicale, il n'était pas possible de l'appeler « rue » car ce n'est pas public, cette délibération doit acter les choses et simplifier la dénomination de la rue pour les habitants. Pierre DUMAREST dit que pour le lotissement de la Craz, avant il n'y avait pas de nom de rue, une fois que ça a été public c'est devenu « rue du grand pré ». Christian JOLIE dit qu'il faudrait l'appeler lotissement les terrasses de Challex », il n'y a pas besoin de dénommer la voie. Patricia ALTHERR répond qu'il y a deux lotissements. Pierre DUMAREST confirme. Christian JOLIE demande qu'on lui explique la situation de ce lieu. Charlotte BREUILH explique qu'il va y avoir un immeuble à l'entrée du lotissement, puis ensuite le lotissement les terrasses de Challex et enfin, au fond, le lotissement les Etourneaux. Afin de simplifier les choses, il est donc important de dénommer la rue, un géomètre est déjà passé pour numéroter les parcelles. Claude CHAPPUIS dit qu'il n'est pas logique d'avoir une seule voie pour deux lotissements. Pierre DUMAREST demande que l'on passe au vote pour dénommer cette voie « chemin du vignoble ».

Délibération n°65-2013

Objet : Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82-279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu la délibération n°002-2009 concernant le concours du Receveur Municipal et l'attribution d'indemnité.

Le Trésor public, représenté par Monsieur Jean-Michel MIENS, receveur municipal, assure les fonctions de comptable de la Commune. A ces fonctions traditionnelles, et rémunérées par l'Etat, s'ajoutent des fonctions d'assistance et de conseil, pour l'élaboration des budgets, la conclusion d'emprunts, par exemples. Ces fonctions là sont rémunérées par les collectivités locales, en principe sur la base du montant de leurs dépenses annuelles.

Il avait été proposé au Conseil de déterminer un montant annuel fixe d'indemnité, de 400 €, qui serait applicable pour la durée du mandat.

Cependant il s'avère que la population communale a augmenté ainsi que le montant des dépenses annuelles, il faut donc réévaluer l'indemnité à verser au receveur municipal. Un décompte a été établi, il s'avère que pour l'année 2012, la commune de Challex doit verser 520,21€ brut soit 474,14€ net (Cf. décompte en annexe). Ce montant est toujours à payer en fin d'année suivante, soit 2013 pour cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention, 2 contre) :

- **ACCORDE** l'indemnité de conseil d'un montant de 520,21€ brut pour l'année 2013,
- **ATTRIBUE** cette indemnité à Monsieur Jean-Michel MIENS, Receveur Municipal.

Débat : Eliane DALLEMAGNE demande où en sont les relations avec le trésorier ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il y est allé deux fois avec les secrétaires et qu'il parle aussi chaque semaine avec lui. Christophe BRULHART rappelle que le trésorier est payé pour ça. Jean-Charles MORANDI dit que ce n'est pas le receveur qui a inventé ça, c'est une loi, si nous ne sommes pas d'accord avec la loi il faut demander aux députés de la changer. Frédéric PERICARD ajoute qu'il faut penser à la future équipe municipale, ils auront peut-être besoin de conseils en finances.

Délibération n°66-2013

Objet : Décision modificative budgétaire n°14

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Une somme trop importante a été prise en dépenses imprévues d'investissement (020), il convient donc de prendre 10 000€ en réserve foncière (2111-00) pour que les dépenses imprévues ne soient pas en négatif.

Il manque 1 500€ sur l'article 2033-332 afin de payer les annonces légales diffusées dans le cadre du marché public pour la rénovation de la bibliothèque (opération 332), il est proposé de les prendre sur l'article « constructions » de la rénovation de la bibliothèque au 2313-332.

Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2111-00	Réserve foncière	-10 000,00	
020	Dépenses imprévues	10 000,00	
2313-332	Constructions	-1 500,00	
2033-332	Frais d'insertion	1 500,00	
	Total	0	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour, 3 abstentions, 1 contre) :

- **ACCEPTTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Christophe BRULHART rappelle qu'il avait dit qu'il fallait faire attention aux dépenses imprévues, elles ne sont pas extensibles. Jean-Charles MORANDI répond qu'il a été trop honnête, il n'aurait pas du parler à la trésorerie des 38 000€ du FISAC qui n'ont pas été versés car celle-ci l'a obligé à modifier les recettes.

Délibération n°67-2013

Objet : Décision modificative budgétaire n°15

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Pour l'année 2013, il manque 6 500€ au chapitre 641 « rémunérations du personnel » afin de clôturer l'année. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre cette somme en dépenses imprévues de fonctionnement (022)

Section fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-6 500,00€	

641	Rémunérations du personnel	6 500,00€	
	TOTAL		0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour, 2 abstentions, 2 contre) :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Jean-Charles MORANDI dit que le problème c'est que le congé maladie de Mylène BONOLA a été restitué sur d'autres lignes budgétaires. Patricia ALTHERR demande pourquoi ce n'est pas la même ligne ? Jean-Charles MORANDI dit qu'il s'agit de règles d'universalité.

Délibération n°68-2013

Objet : Décision modificative budgétaire n°16

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Il manque 160€ à l'article 2313-370 en investissement afin de payer la facture pour le plafond de la garderie (opération 370). Il est proposé au Conseil municipal de prendre cette somme sur l'opération 367 correspondant au projet de Columbarium, qui n'a pas pu voir le jour cette année.

Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2313-370	Constructions (opération garderie)	160,00	
2313-367	Constructions (opération Columbarium)	-160,00	
	Total	0	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Questions diverses :

☞ Pierre DUMAREST informe le Conseil municipal du décès de Marthe DEBULLE suite à une chute. Il n'a pas encore d'information sur la sépulture.

☞ Pierre DUMAREST et les élus débattent sur l'organisation du repas de fin d'année.

☞ Christian JOLIE demande comment s'est passée la rencontre avec la sénatrice Sylvie Goy Chavent le 18 novembre. Pierre DUMAREST répond qu'ils ont abordé les sujets suivants : réforme des rythmes scolaires, répartition des cantons, statuts de la CCPG. Elle est restée 35 minutes, ce fut rapide.

Prochaine réunion du Conseil le 6 janvier 2014 à 19h30.

La séance est levée à 22H45.